

koudai®

CONDITIONNEMENT

Emballage

3 kg (x 4)

Palette

384 kg

EMB : BELCHIM CROP PROTECTION FRANCE – 3 allée des chevreuils, 69380 Lissieu

FICHE D'IDENTITE

Composition

13,3 g/kg de flazasulfuron (ISO) (1,33 % p/p)

288 g/kg de glyphosate (ISO) (28,8 % p/p)

Formulation

WG - granulés à disperser dans l'eau

Autorisation de Mise sur le Marché

n°2140164

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché

ISK BIOSCIENCES EUROPE N.V. - Pegasus Park, De Kleetlaan 12B B-1831 Diegem – Belgique Tel : +32 (0)2 627 86 11

Distributeur

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58.

® KOUDAI est une marque déposée Ishihara Sangyo Kaisha Ltd., Japon.

*Consulter les usages autorisés dans le livret

Consulter le livret avant toute utilisation.

Interdiction de réutiliser l'emballage

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



ATTENTION

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P280 : Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

Délai de rentrée : 24 heures.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. /Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Spe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur internet : www.quick-fds.com

EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

Le flazasulfuron fait partie de la famille des sulfonyles (Groupe HRAC B). Il pénètre dans les plantes par voies foliaire et racinaire et inhibe l'enzyme AcétylCoA synthase. La croissance des plantes est d'abord stoppée, puis elles meurent en quelques semaines. En application de pré-levée des adventices, on peut observer des levées suivies par un blocage aux stades cotylédons à 2 feuilles avant disparition de l'adventice.

Le glyphosate appartient à la famille des glycolphosphates (Groupe HRAC G). C'est une matière active à action systémique qui agit sur les adventices levées en inhibant l'enzyme EPSP synthase (5-EnolPyruvylShikimate-3-Phosphate).

Tableau des usages autorisés

Désherbage

Culture	Cibles	Dose	DAR Stades d'application	Nombre maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Terrestre
Vigne – cultures installées (plus de 4 ans)	Adventices dicotylédones annuelles et bisannuelles, graminées annuelles	3 kg/ha	F* Application au plus tard en fin de floraison et localisée sur le rang	1 /an	20 m (dont DVP 20 m) 5 m

*Couvert par les conditions d'application et/ou le cycle de croissance de la culture.

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Spectre d'efficacité

Liste des adventices sensibles à KOUDAI®

Adventices sensibles	Pré-levée des adventices	Post-levée sur adventices jeunes (***) et en conditions poussantes
	KOUDAI 3 kg/ha	
Brome stérile, <i>Bromus sterilis</i>	S	TS
Digitaire sanguine, <i>Digitaria sanguinalis</i>	TS	-

Ivraie raide, <i>Lolium rigidum</i>	-	S
Panic pied-de-coq, <i>Echinochloa crus-galli</i>	TS	-
Vulpie genouillée, <i>Vulpia geniculata</i>	-	TS
Pâturin annuel, <i>Poa annua</i>	TS	TS
Sétaire verte, <i>Setaria viridis</i>	TS	-
Amarante réfléchie, <i>Amaranthus retroflexus</i>	TS	-
Capselle bourse-à-pasteur, <i>Capsella bursa-pastoris</i>	-	TS
Cardamine hirsute, <i>Cardamine hirsuta</i>	-	TS
Chénopode blanc, <i>Chenopodium album</i>	TS	-
Crépis de Nîmes, <i>Crepis sancta</i>	-	TS
Erigéron du Canada, <i>Conyza canadensis</i>	S-MS**	S-MS**
Erodium à feuilles de Ciguë, <i>Erodium cicutarium</i>	TS	-
Géranium (mou, découpé, à feuilles rondes), <i>Geranium molle</i> , <i>G. dissectum</i> , <i>G. rotundifolium</i>	TS	TS
Mauve, <i>Malva spp</i>	TS	-
Picride fausse-épervière, <i>Picris hieracioides</i>	-	TS
Pourpier, <i>Portulaca oleracea</i>	TS	-
Séneçon commun, <i>Senecio vulgaris</i>	S-R**	TS
Laiterons, <i>Sonchus asper</i>	MS	-
Stellaire (Mouron des oiseaux), <i>Stellaria media</i>	TS	-
Torilis des champs, <i>Torilis arvensis</i>	TS	-
Agrostide stolonifère, <i>Agrostis stolonifera</i>	-	TS
Cirse des champs, <i>Cirsium arvense</i>	-	TS
Liseron des champs, <i>Convolvulus arvensis</i>	-	MS
Menthe à feuilles rondes, <i>Mentha suaveolens</i>	S	-
Pissenlit, <i>Taraxacum officinalis</i>	-	TS
Plantain lanceolé, <i>Plantago lanceolata</i>	S	S
Paturin commun, <i>Poa trivialis</i>	-	TS

Ray-grass anglais, <i>Lolium perenne</i>	TS	TS
Véroniques, <i>Veronica spp</i>	R	TS

(**) des cas de résistance connus ; efficacité < 65%

(***) graminées : avant tallage, dicotylédones : avant le stade 3 feuilles

TS: Très sensible (efficacité ≥ 95%) - S: Sensible (95% > efficacité ≥ 85%) - MS: Moyennement sensible (85% > efficacité ≥ 65%) - R: Peu ou pas sensible (efficacité < 65%)

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

KOUDAI® s'utilise en application localisée sur le rang, en pulvérisation dirigée vers le sol et les adventices. De par son action foliaire et racinaire, **KOUDAI®** est à utiliser préférentiellement en post-levée des adventices, à la dose de 3 kg/ha, sur des adventices jeunes et en croissance de moins de 10 cm de hauteur.

KOUDAI® n'est pas utilisable en post-récolte.

Utilisé selon ces recommandations, **KOUDAI®** est sans effet sur la quantité et la qualité de la récolte. Il est sans incidence sur le processus de fermentation et sur la qualité du vin.

Précautions d'emploi

Ne pas appliquer s'il y a risque de pluie dans les 6 heures, un lessivage pourrait nuire à l'efficacité de post-levée.

Lors du traitement, veiller à ce que les parties vertes des cultures (bourgeons éclatés, feuilles, grappes, rameaux non lignifiés, plaies de tailles, rejets de la base...) ne soient pas touchées, directement ou indirectement par la bouillie.

KOUDAI® s'utilise avec un pulvérisateur porté, tracté ou à dos (avant l'emploi, procéder à l'étalonnage du matériel utilisé). Traiter à faible pression (< 2 bars), avec des buses adaptées à la pulvérisation d'herbicides, générant des gouttes sans embruns.

KOUDAI® doit être appliqué avec des volumes d'eau de 150 à 300 l/ha. L'application doit être régulière et homogène.

Ne pas traiter sur sols motteux ou soufflés.

Traiter en dirigé, dans des conditions météorologiques permettant d'éviter totalement l'entraînement de la pulvérisation sur les cultures voisines et sur la culture traitée : vitesse du vent max 3 sur l'échelle de Beaufort.

Ne pas traiter les vignes en mauvais état sanitaire (attaques parasitaires; maladies du bois comme Eutypiose, Esca; asphyxie, gel, sol gorgé d'eau...) ; ne pas appliquer **KOUDAI®** sur sols chlorosants (présentant un historique de chlorose ferrique, ou des carences). Ne pas traiter les complants de l'année. Protéger tous

les plants de moins de 4 ans avec des manchons imperméables.

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après application

- Ne pas conserver la bouillie de pulvérisation dans la cuve plus de 10 heures.
- Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Préparation de la bouillie

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la préparation de la bouillie.

- 1) Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est en bon état, propre et exempt de tout résidu d'application précédente.
- 2) Peser exactement la quantité de **KOUDAI®** nécessaire à chaque préparation de la bouillie.
- 3) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur au tiers de la quantité souhaitée.
- 4) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement.
- 5) Introduire lentement la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur afin qu'il se dissolve au fur et à mesure.

- 6) Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 7) Compléter le niveau d'eau.
- 8) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.
- 9) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

Ne préparez jamais plus de bouillie qu'il n'en est nécessaire.

Cultures suivantes

En cas d'arrachage des cultures traitées, il est possible d'implanter une céréale (blé, orge, seigle) ou du maïs, un an après la dernière application de **KOUDAI®**.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Conserver à une température inférieure à 40 °C.

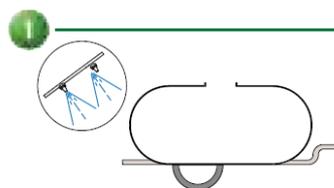
Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :					PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE		
			PULVÉRISATEUR				
			TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	À usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la cabine)	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065		EPI vestimentaire ET EPI partiel				EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1							
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009					Type 4 avec capuche		
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)							
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006							

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

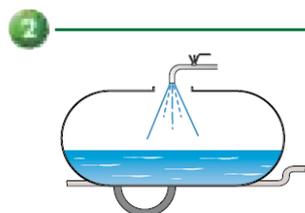
Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Aussitôt après le traitement, rincer et nettoyer très soigneusement le matériel d'application et de préparation de la bouillie, conformément à la réglementation en vigueur et aux instructions ci-dessous :



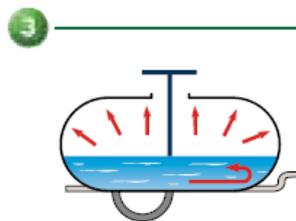
1 VIDER

Vider complètement le pulvérisateur (en appliquant sur la parcelle).



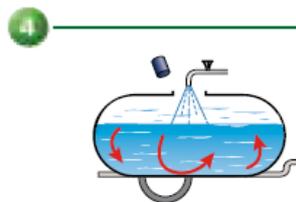
2 DILUER

Diluer 5 fois minimum le volume de bouillie restant dans la cuve et l'épandre sur la parcelle traitée.



3 RINCER

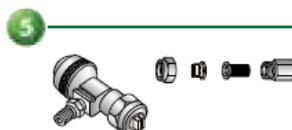
Rincer **IMMEDIATEMENT** soigneusement l'intérieur de la cuve (sans oublier la paroi du haut de la cuve) à l'eau claire et faire passer à travers les tuyaux et les rampes une quantité d'eau au moins égale à 10 % de la capacité de la cuve (ex. 60 litres si cuve de 600 litres). Ensuite vider complètement le pulvérisateur.



4 PRODUIT NETTOYANT RECOMMANDÉ

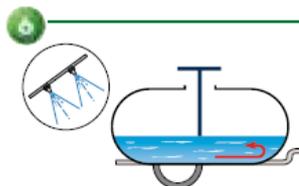
Utiliser uniquement des produits recommandés pour le nettoyage des sulfonylurées dans les pulvérisateurs.

1. Remplir la cuve à moitié d'eau. Ajouter le produit nettoyant à la dose préconisée par le fabricant.
2. Mettre l'agitateur en marche et faire circuler un peu de cette solution concentrée dans les tuyaux et les rampes.
3. Terminer le remplissage complet de la cuve et laisser agir 2 heures. Vider ensuite complètement le pulvérisateur.



5 NETTOYER

Les jets et filtres doivent être démontés et nettoyés séparément avec une solution à base du même produit nettoyant.



6 RINCER

Rincer la cuve à l'eau claire et faire passer à travers les tuyaux et rampes une quantité d'eau au moins égale à 10 % de la capacité de la cuve (ex. : 60 litres si cuve de 600 litres). Vider complètement. Répéter le rinçage si nécessaire jusqu'à la disparition complète du traceur.

L'élimination des eaux de vidange ou de rinçage (effluents) doit se faire en respectant la législation en vigueur.

Elimination du produit, de l'emballage

Le réemploi de l'emballage est interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à 3 reprises à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- ▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- ▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- ▶ Surveillez les conditions météorologiques.
- ▶ Protégez les points d'eau.
- ▶ Protégez les pollinisateurs.
- ▶ Préservez la faune sauvage.

+ D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR FLASHEZ-MOI



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 07/2019